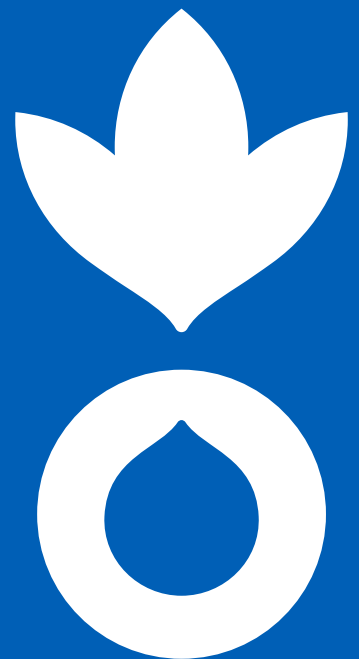


# BULLETIN DE SURVEILLANCE PASTORALE SUR LE SÉNÉGAL



## POINTS SAILLANTS

- Concentration en bétail forte à faible
- Conditions des ressources en pâturage très insuffisantes à insuffisante
- Conditions des ressources en eau suffisantes à moyenne
- État d'embonpoint des petits et grands ruminants bon
- Maladies signalées : écoulement des narines, peste caprine et ovin, distomatose, parasitisme
- Termes de l'échange bovin mâle contre mil et riz toujours favorables aux éleveurs



Ce bulletin de surveillance de la zone agropastorale du Ferlo entre dans le cadre du projet d'appui à la préparation et au renforcement des capacités de réponses aux risques de catastrophes naturelles, et de leurs conséquences sur la sécurité nutritionnelle et alimentaire au Sénégal. Ce projet est mis en œuvre par Action contre la Faim en collaboration avec le Réseau Billital Maroobé (RBM) et le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA) pour appuyer le SAP national dans la collecte et l'analyse des données pastorales.

La validation du bulletin est assurée par le Comité National Technique du SAP qui regroupe plusieurs acteurs sectoriels, ONG et Associations de Consommateurs.

La démarche méthodologique mise en place combine des enquêtes au niveau de sites sentinelles de surveillance pastorale du RBM et l'exploitation de données satellitaires disponibles sur le site [geosahel.info](http://geosahel.info).

Les enquêtes de terrain concernent 30 sites sentinelles répartis sur 14 départements qui composent la zone agropastorale des régions de Louga, de Matam, de Saint-Louis, de Kaffrine et de Tambacounda. Chaque site sentinelle est sous la responsabilité d'un relais du RBM, qui est chargé de collecter à la fréquence hebdomadaire des informations sur les ressources pastorales. Les questionnaires sont transmis sous forme de messages téléphoniques, et une plateforme de service internet permet de centraliser les données collectées. Ces données sont par la suite traitées pour une interprétation cartographique.

Les données satellitaires utilisées dans ce rapport proviennent du projet RAPP (Rangeland and Pasture Productivity) à l'initiative du GEOGLAM (Group on Earth Observations and its Global Agricultural Monitoring). L'information produite à partir des observations du capteur satellitaire MODIS concerne la fraction d'occupation du sol en végétation humide (photosynthétique active) et sèche (photosynthétique non-active). Cette information est accessible en temps réel, au pas de temps mensuel depuis 2001, et à la résolution de 500m, sur le site internet du GEOGLAM.

## CONTEXTE

Au Sénégal, les mois de juin et juillet 2024 ont été marqués par des événements significatifs dans le secteur du pastoralisme, notamment la fin de la soudure pastorale, caractérisée par un déficit fourrager dans certaines régions du pays. Cette situation annonce une possible détérioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, en particulier des éleveurs et agropasteurs.

La situation socio-économique est toujours affectée par les conflits internationaux générant l'augmentation du prix des denrées de base (huile, riz, sucre...) exacerbant encore la vulnérabilité des populations.

## SITUATION PASTORALE

### CONCENTRATION ET MOUVEMENTS

Pendant la période de référence, c'est-à-dire les mois de juin et de juillet 2024, la concentration en bétail évolue sur le territoire de forte, en majorité, à faible, en fonction des localisations des zones de passage et d'accueil des troupeaux. Le nord connu comme un lieu de départ vers les zones centrales et méridionales, connaît une faible concentration de bétail. Des concentrations moyennes ont été enregistrées à Niangal-Bokhol (Saint Louis), Nabadji Civol (Matam), Dahara-Thiamène (Louga), Keur Ayip (Kaolack), Ngabou et Missirah à Tambacounda. Une concentration très forte, a été rapportée à Payar (Tambacounda), considéré normalement comme une zone de transit.

Durant la même période, les principaux mouvements enregistrés vont du centre vers le sud du pays, du nord-est en direction du centre-est et d'ouest vers le centre-ouest

Plus précisément, des départs massifs ont été notés depuis Galoya (Saint Louis) et Nabadji Civol (Matam) en direction du nord-est. Des mouvements similaires se sont produits depuis Bondji vers le Mali et la zone nord de la région de Tambacounda, d'Abioum Gainthe (Kaffrine) en direction de Payar (Tambacounda) et enfin de Thuridia (Kaolack) vers la région de Kaffrine. Un autre départ massif a été enregistré à Keur Ayip et a traversé la Gambie pour atteindre le nord-ouest de la région de Kolda.

Au cours de la même période de référence, le site de Ngabou a connu un départ précoce en direction du centre-ouest de la région de Tambacounda.

Des arrivées massives ont été signalées à Bondji et Gandé Kelle, en provenance respectivement de Nabadji Civol, de la Mauritanie et de Téssékéré. Toujours dans les limites de la région de Louga, des troupeaux ont massivement convergé vers Darou Mousty en provenance de Wendou Loubel et de la région de Diourbel. D'autres arrivées massives ont été signalées à Tambacounda (Payar, Balla, Kothiary et Pass Koto) depuis les régions de Kaolack et Kaffrine.

Le troisième et dernier type de mouvement concerne les arrivées précoces observées à Keur Ayip (Kaolack) en provenance de Ndiago.

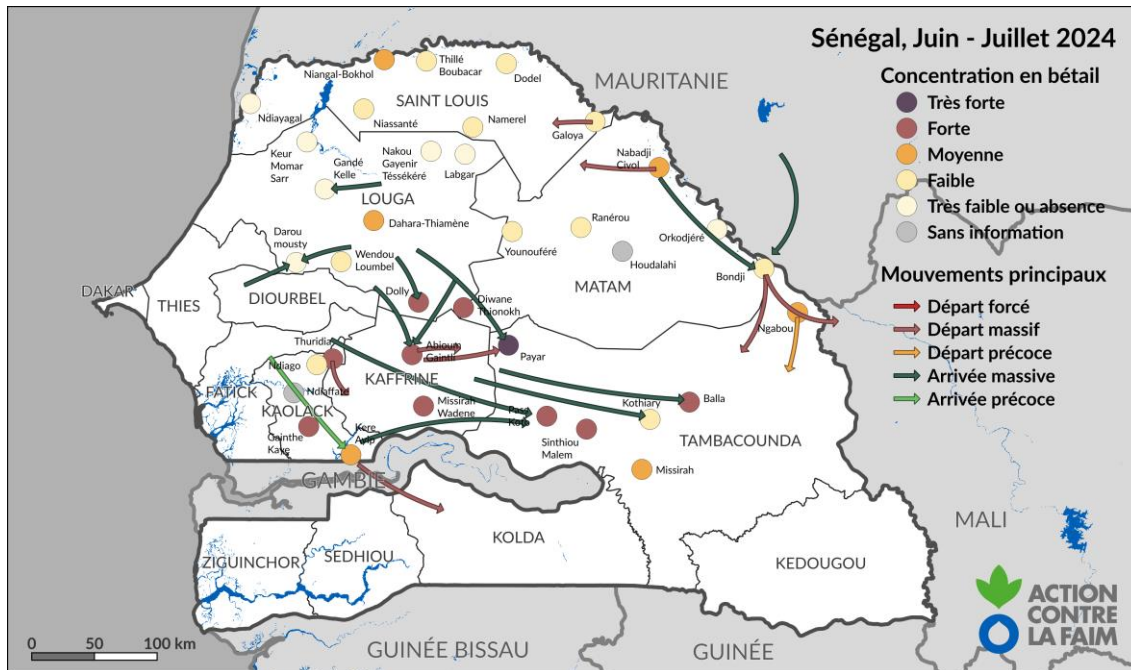


Figure 1 - Concentration et mouvements de bétail sur la période de juin à juillet 2024 sur le Sénégal

## RESSOURCES EN PÂTURAGE

Durant la période de juin et juillet 2024, le taux de couverture de la végétation du sol a subi des changements par rapport à la **période précédente** dues au fait de la fin de la saison sèche avec le début de l'hivernage dans presque tout le pays. Avec les précipitations déjà enregistrées, est entamée une régénération du tapis herbacé.

Il est à noter que les cartes produites à l'aide de l'imagerie satellitaire (Figures 2) informent uniquement sur la fraction d'occupation du sol en végétation verte (photoactive) et en végétation sèche (non-photoactive) et ne donnent pas d'informations sur la quantité totale de végétation ni sur la qualité. Les sols totalement couverts apparaissent en vert foncé, les sols nus en orange/marron.

La couverture hétérogène du sol suit le gradient nord-sud (Figure 2). Les fractions à couverture végétale faibles sont concentrées sur des zones au nord et au nord-ouest, tandis que les zones au sud sont mieux pourvues en végétation.

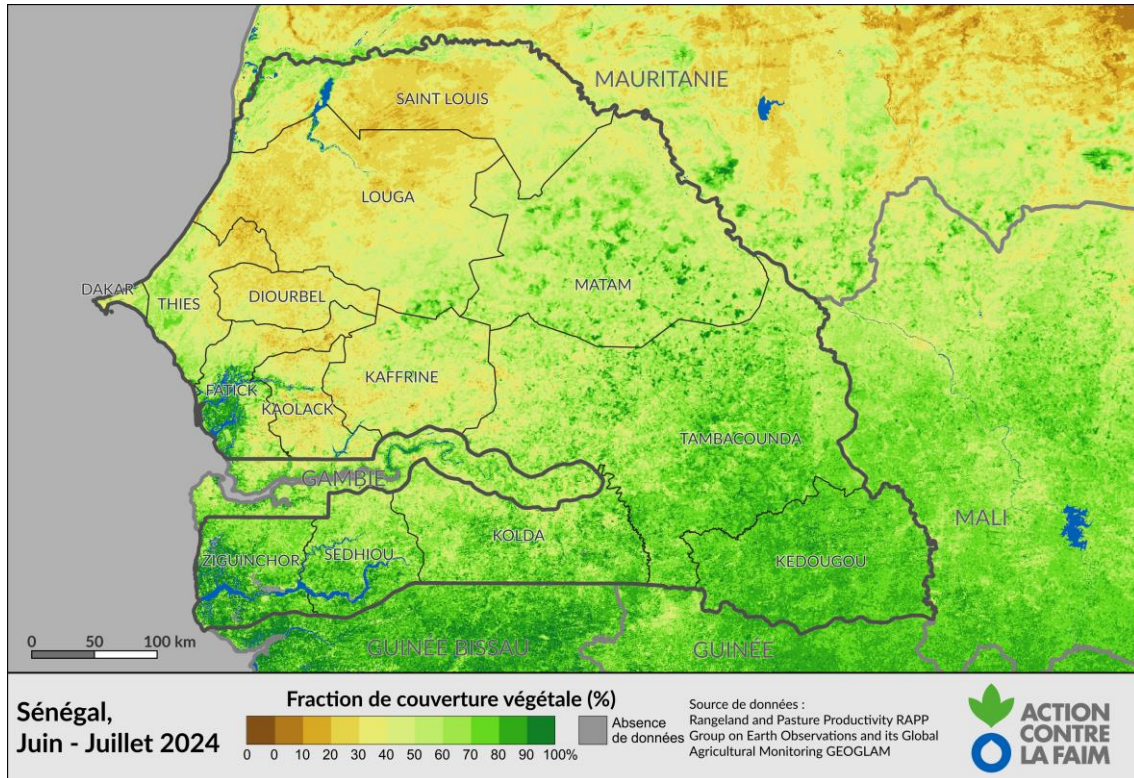


Figure 2 - Fraction de couverture végétale sur la période de juin à juillet 2024 sur le Sénégal

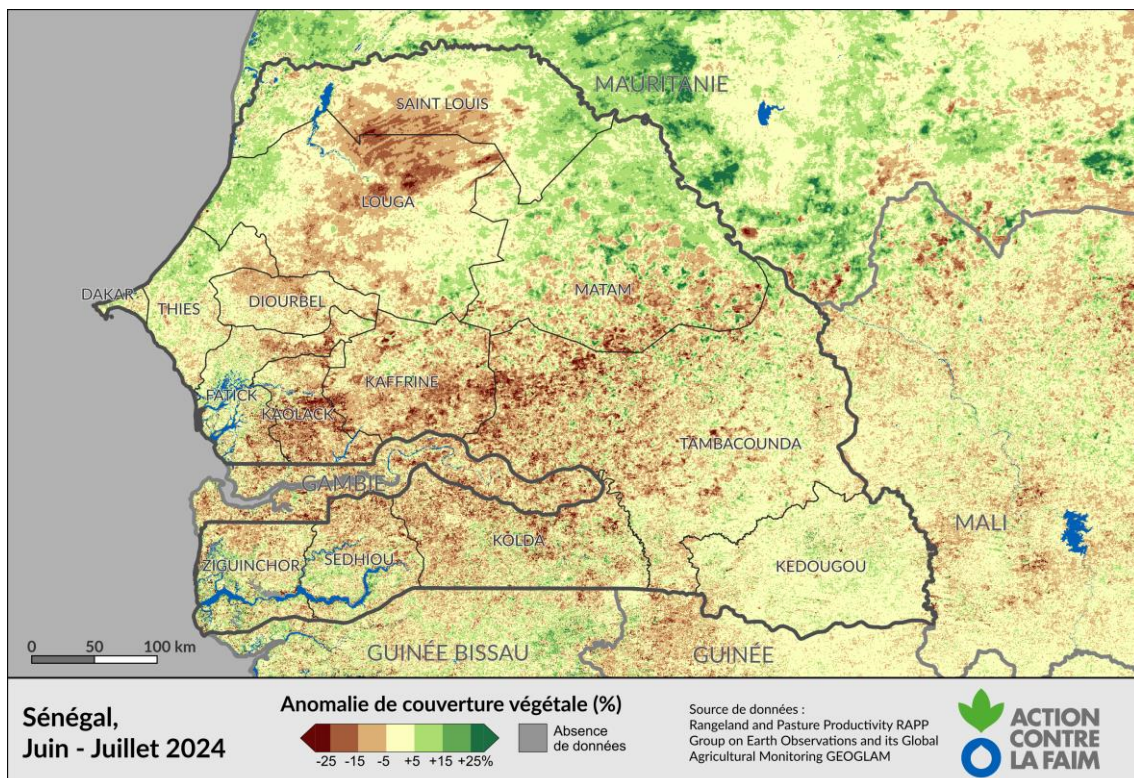


Figure 3 - Anomalie de couverture végétale sur la période de juin à juillet 2024 sur le Sénégal

L'anomalie de couverture végétale sur cette période est globalement négative avec des déficits prononcés localisés (Figure 3). En effet, la zone nord du Ferlo est marquée des anomalies très déficitaires particulièrement remarquable, concentrées sur toute la partie sud-est de la zone du lac de Guiers qui correspond au nord de la zone sylvopastorale. Les

autres espaces en anomalies déficitaires ont des superficies réduites notamment dans les régions de Kaffrine, Kaolack, la partie ouest de Tambacounda et, enfin, toute la section nord qui s'étend horizontalement des régions de Ziguinchor, Sédhiou, Kolda.

Pendant la période de référence, les conditions des ressources en pâturage (figure 4) vont de très insuffisantes, la majorité signalée, à insuffisante. Les zones sud du pays affichent une situation suffisante à moyenne et correspondent aux régions de passage et accueil, Kaolack, Kaffrine et Tambacounda. Seul le site de Gainthe Kaye (Kaolack) affiche une situation de pâturages très satisfaisante, ce qui contraste avec le reste du pays et met en évidence les difficultés persistantes liées à la saison sèche, malgré la fin de celle-ci.

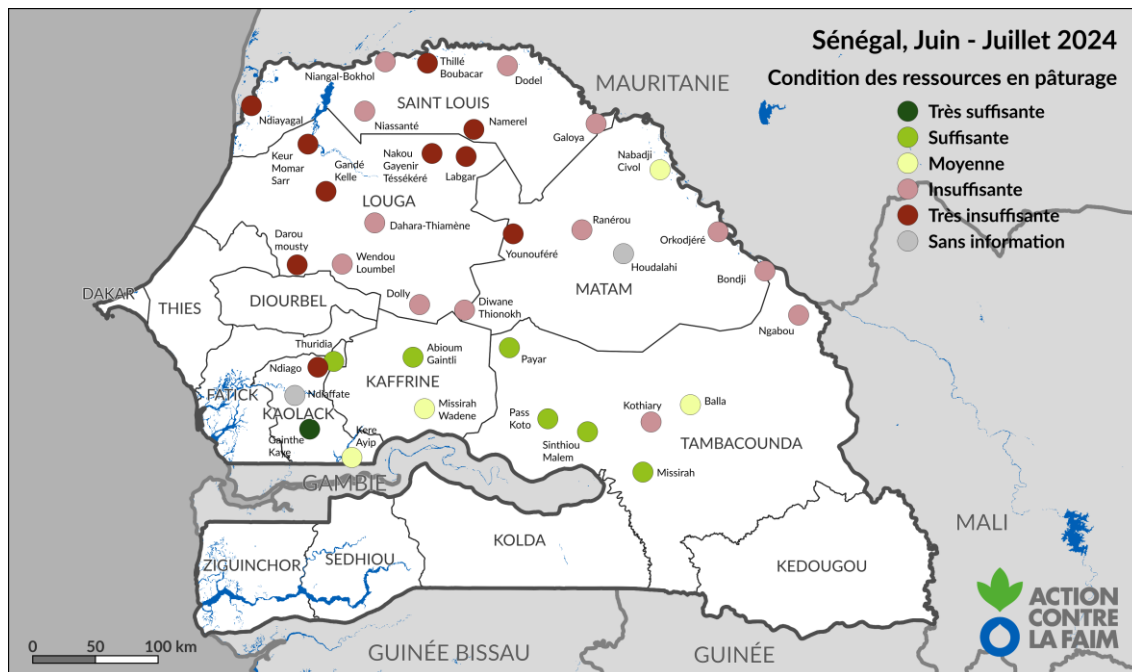


Figure 4 - Situation des ressources en pâturage enregistrée sur la période de juin à juillet 2024 sur le Sénégal

## RESSOURCES EN EAU

Pendant les mois de juin et juillet 2024, les conditions des ressources en eau (figure 5) vont de suffisante à moyenne. Les conditions très suffisantes ont été enregistrées à Lagbar et Dahara-Thiamène (Louga) et Gainthe Kaye (Kaolack), alors que des ressources d'eau insuffisantes ont été signalées à Saint Louis (Dodel et Galoya), Matam (Bondji et Diwane Thionokh), à Louga (Dolly) et enfin à Tambacounda (Ngabou).

Contrairement aux conditions de pâturage, les réserves d'eau semblent meilleures.

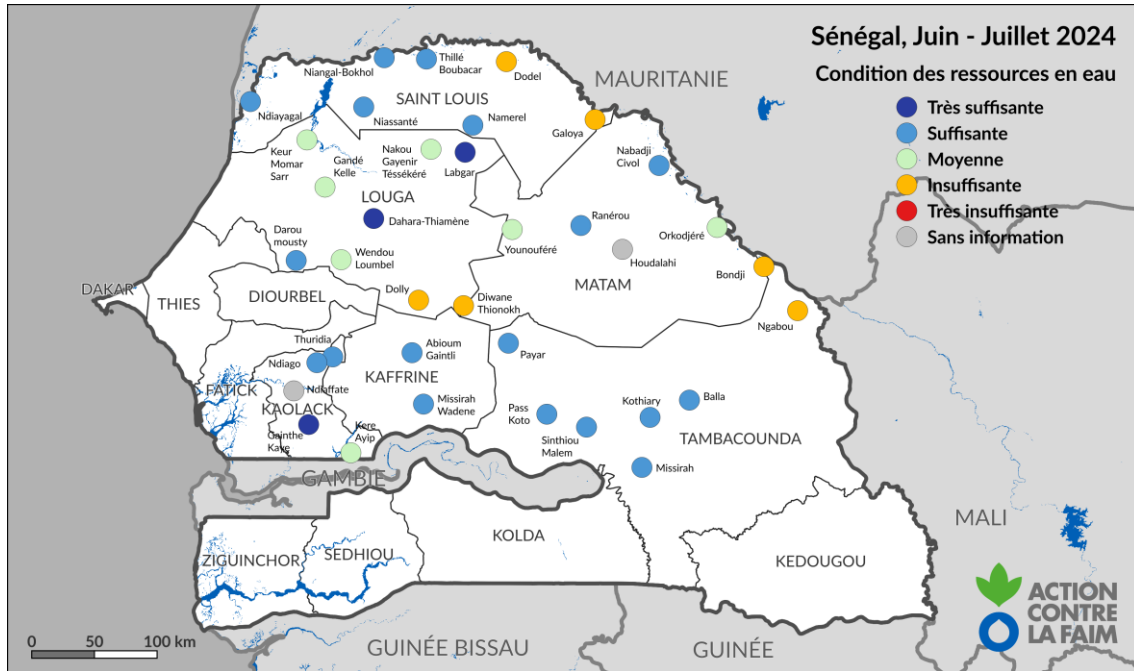


Figure 5 - Situation des ressources en eau enregistrée sur la période de juin à juillet 2024 sur le Sénégal

Les principales ressources d'abreuvement (figure 6) utilisées pendant la période de référence sont les forages, les fleuves et lacs répartis le long des rives du fleuve Sénégal. L'utilisation de mares a été signalé à Orkadiéré (Matam) et Balla (Tambacounda) preuve que les points d'eau de surface commencent à se remplir. Cependant, il est rapporté que les puits restent utilisés à Ngabou (Tambacounda).

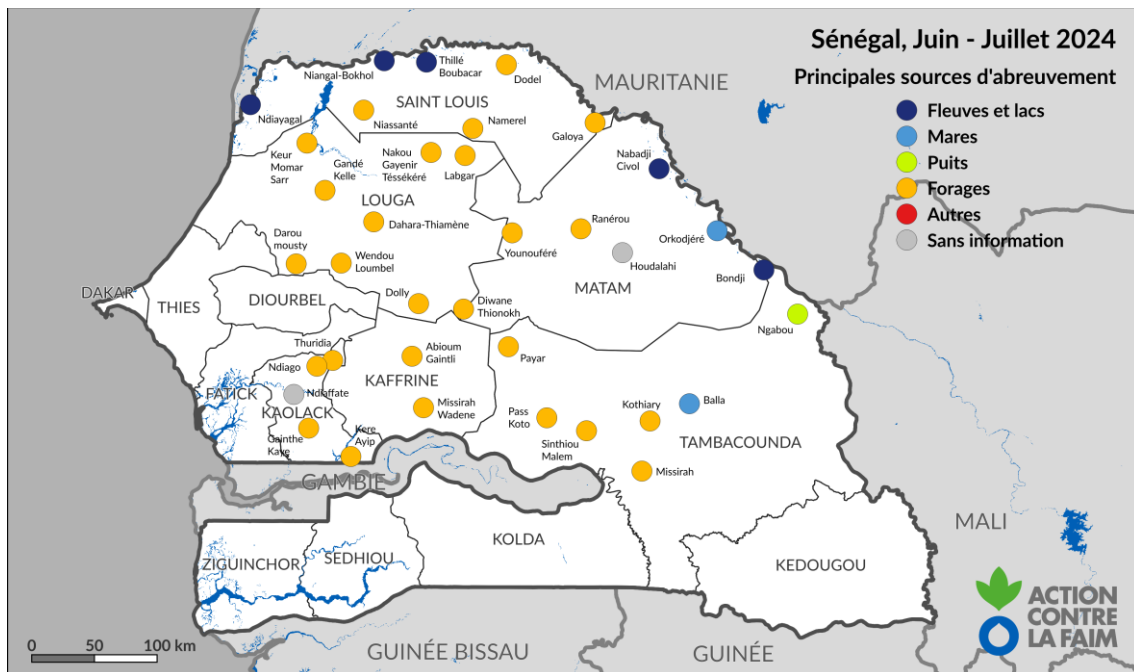


Figure 6 - Principales sources d'abreuvement utilisées sur la période de juin à juillet 2024 sur le Sénégal

## FEUX DE BROUSSE

Au cours des mois de juin et de juillet 2024, le pays annonce une situation plutôt positive en termes de signalement des incendies et leur taille (figure 7). Les seuls cas recensés étant circonscrits à la partie méridionale du pays. Plus précisément, un très grand incendie a été relevé à Abioum Gaintli (Kaffrine), un incendie de grande taille à Sinthiou Malém (Tambacounda). Deux petits incendies ont été rapportés à Missirah Wadène (Kaffrine) et Pass Koto (Tambacounda) qui sont parmi les zones de passage et d'accueil des transhumants.

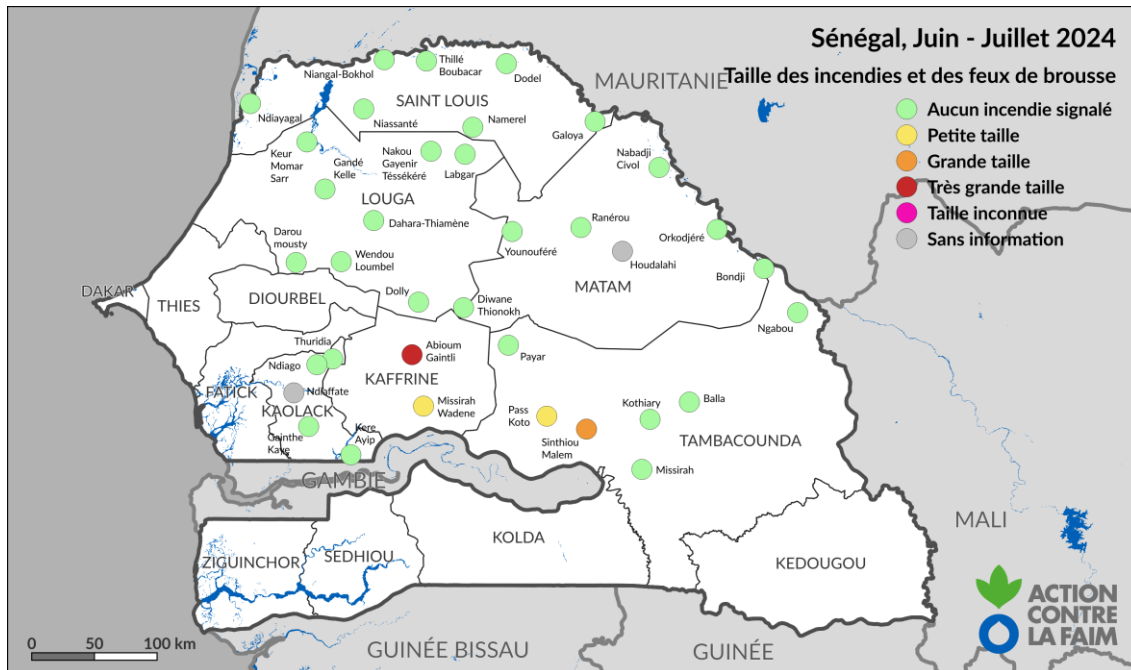


Figure 7 - Taille des incendies et des feux de brousse signalés sur la période de juin à juillet 2024 sur le Sénégal

## ÉTAT D'EMBONPOINT ET DE SANTÉ DES ANIMAUX

Pendant les mois de juin et de juillet 2024, l'état d'embonpoint des petits ruminants (figure 8) va de médiocre à passable. Des états critiques ont été notés à Nakou Gayenir Téssekéré (Louga), Wendou Loumbel (Louga) et Ndiago (Kaolack). Par ailleurs, un bon état d'embonpoint des animaux est observé à Orkadiéré (Matam), Payar (Tambacounda), Thuridia et Gainthe Kaye (Kaolack).

Au cours de la même période, l'état d'embonpoint des grands ruminants (figure 9) suit les mêmes tendances que celles décrites ci-dessus.



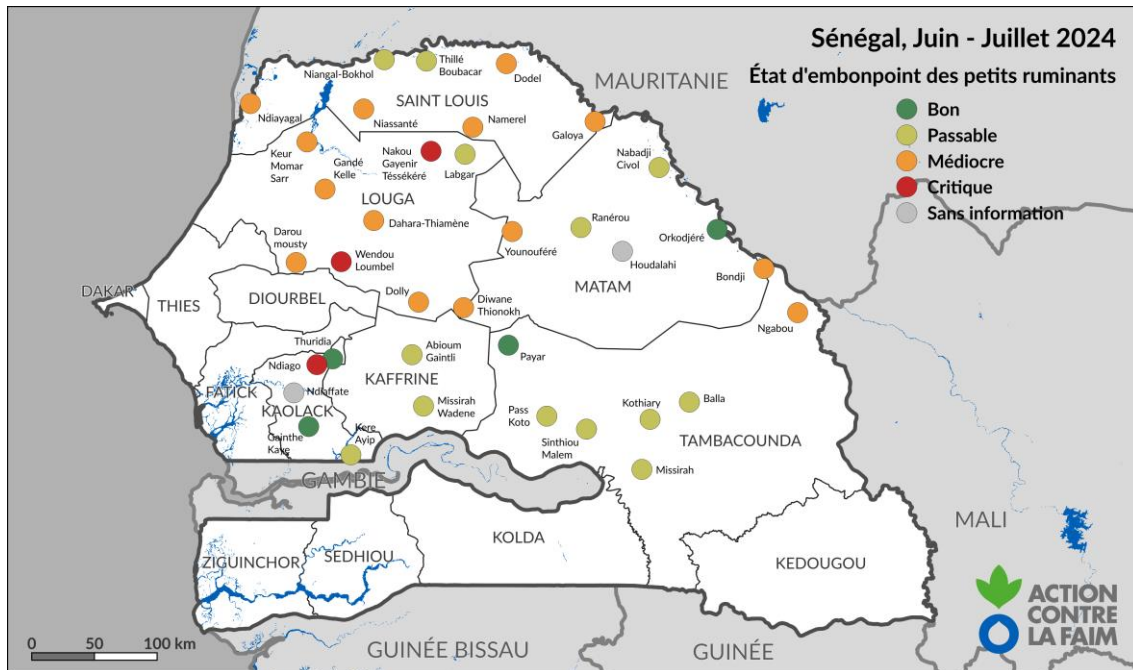


Figure 8 - État d'embonpoint des petits ruminants enregistré sur la période de juin à juillet 2024 sur le Sénégal

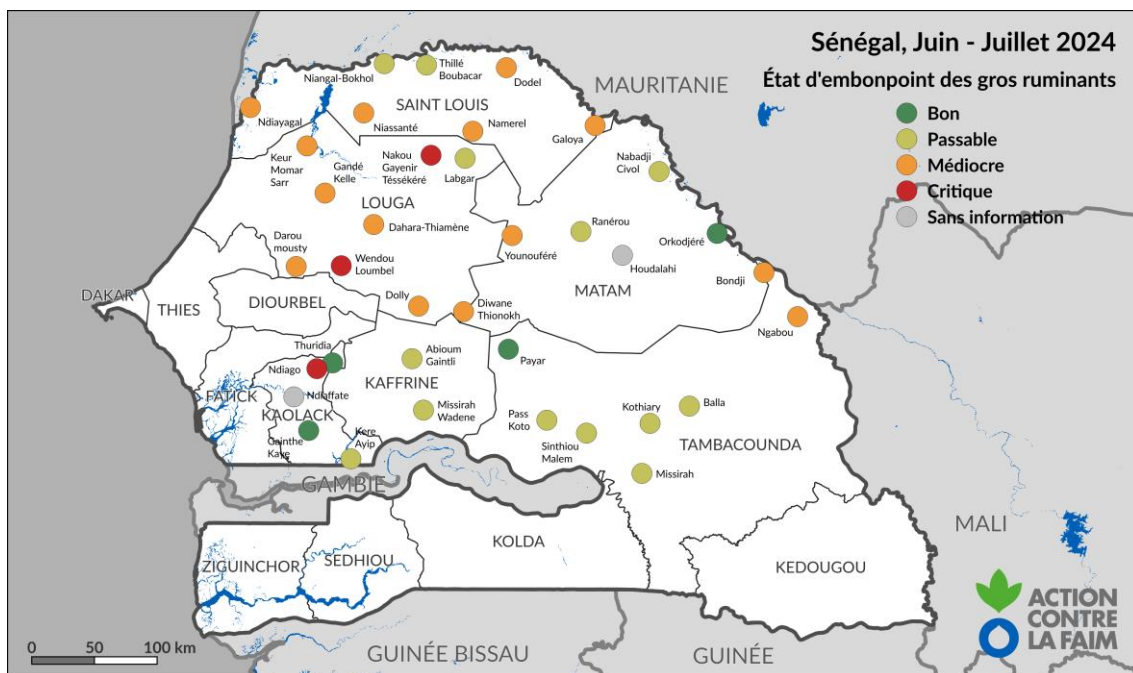


Figure 9 - État d'embonpoint des gros ruminants enregistré sur la période de juin à juillet 2024 sur le Sénégal

Au cours de la période de référence, la présence de maladies (figure 10) n'a été signalée que sur les sites de Niangal-Bokhol, Galoya et Ndiayagal (tous les trois situés à Saint Louis), Ranéroou (Matam) et Keur Ayip. Le fait qu'elles aient été enregistrées dans seulement quatre endroits à travers le pays est le signe de l'efficacité des campagnes de traitement du bétail. Toutefois, des maladies telles que la peste, l'écoulement nasal, amaigrissements, maladie de boutons, parasitisme interne, distomatose nous ont été signalées touchant indistinctement les ovins, les caprins et les bovins.

En ce qui concerne les principales causes de mortalité du bétail (figure 11), les cas signalés se limitent aux sites de Dodel (Saint Louis), précisément à cause des inondations, à Galoya pour une maladie (parasitisme interne), causes d'épuisement à Ranéroù (Matam), Darou Mousty (Louga), Ngabou (Tambacounda) et enfin, Thuridia (Kaolack).

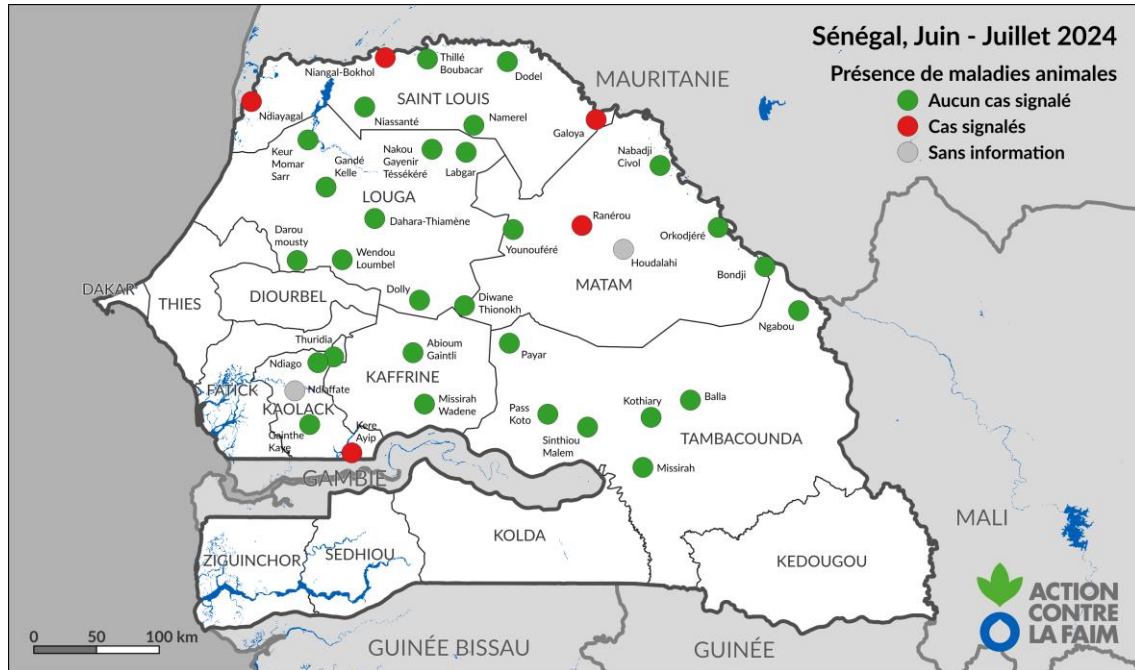


Figure 10 - Présence signalée de maladies animales sur la période de juin à juillet 2024 sur le Sénégal

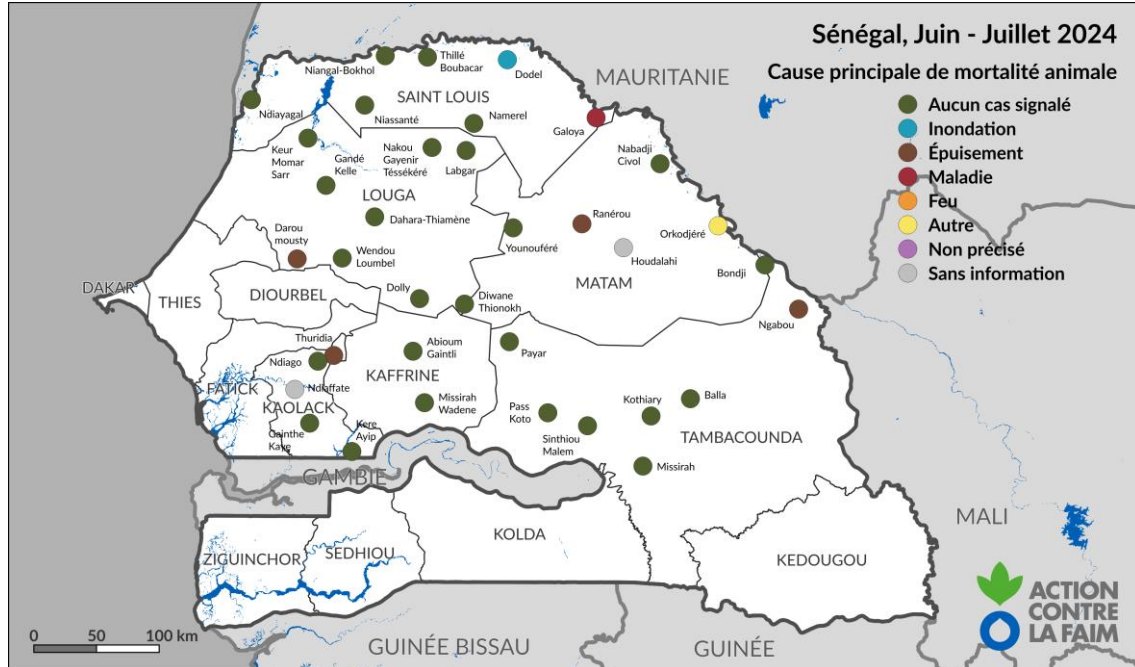


Figure 11 - Causes principales de mortalité animale rapportées sur la période de juin à juillet 2024 sur le Sénégal

## VOLS DE BÉTAIL, CONFLITS ET INSÉCURITÉ

Au cours de la période de référence, plusieurs vols de bétail (figure 12) ont été enregistrés, et couvrant l'ensemble du pays, du nord (zones frontalières avec la Mauritanie) au sud, en passant par les zones de transit et d'accueil. Selon les données reçues, 284 moutons, 108 chèvres, 10 bovins et 1 cheval ont été volés. Les petits ruminants sont les favoris puisqu'ils sont plus faciles à convoier et à écouler.

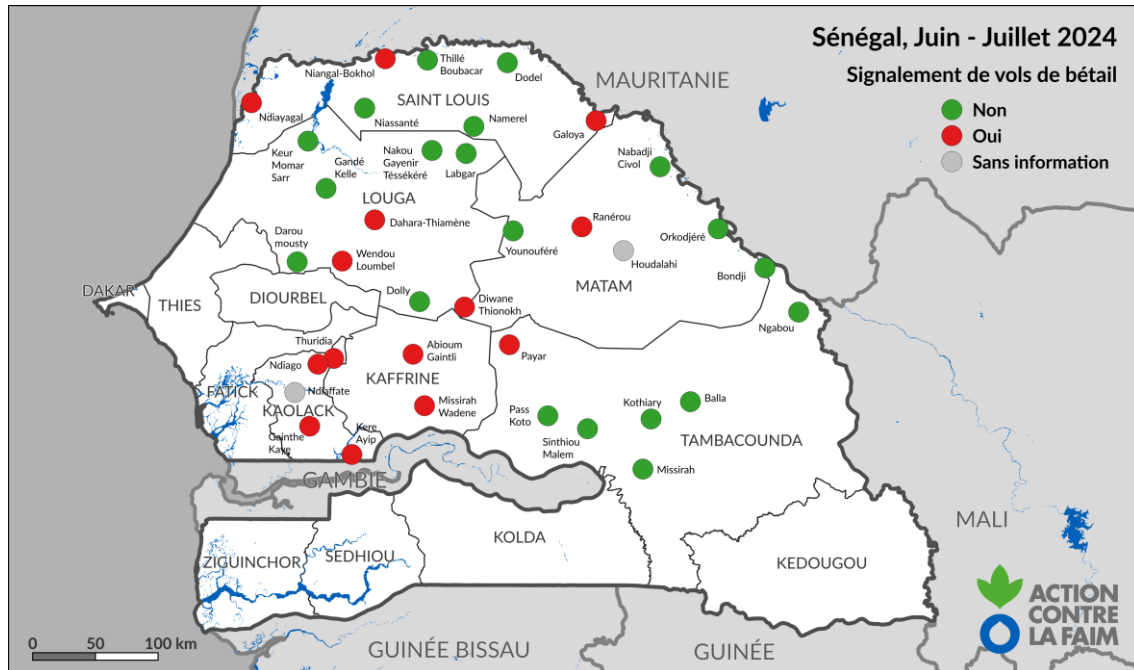


Figure 12 - Vols de bétail rapportés sur la période de juin à juillet 2024 sur le Sénégal

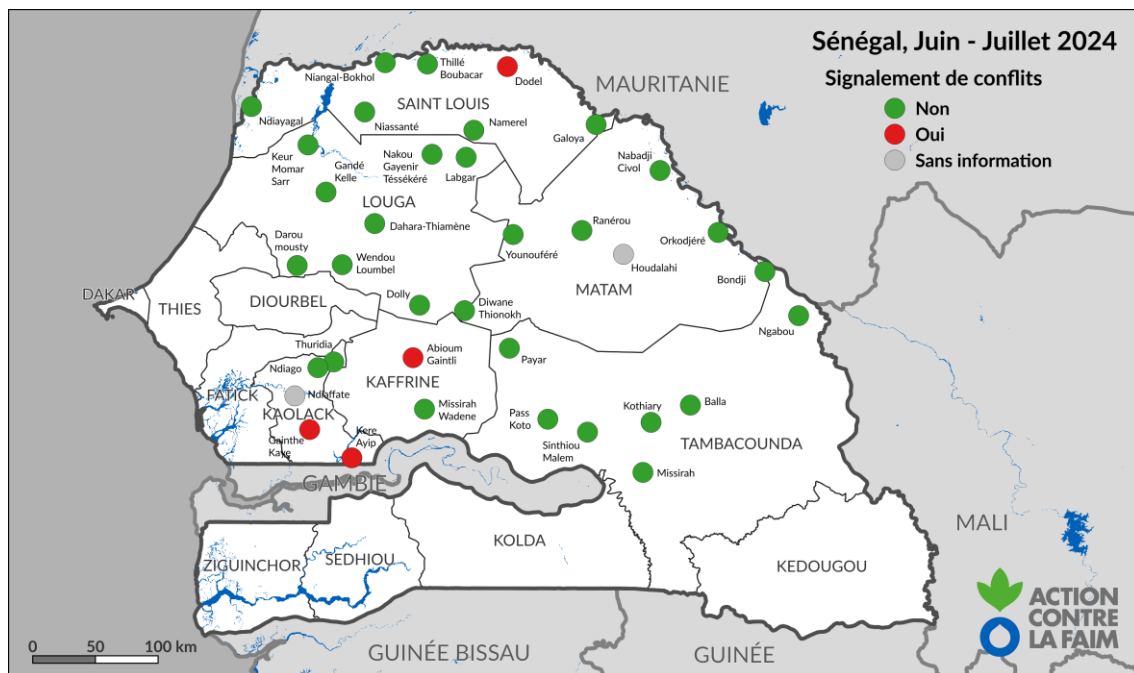


Figure 13 - Conflits rapportés sur la période de juin à juillet 2024 sur le Sénégal

Dans la même période, les seuls conflits enregistrés ont eu lieu dans les régions de Saint Louis (Dodel), Kaffrine (Abioum Gainthe) et à Kaolack (Gainthe Kaye et Keur Ayip).

Les principales causes de conflit qui sont communiquées concernent surtout les tensions entre éleveurs et agriculteurs, signalé dans le site de Abioum Gaintli (Kaffrine), des disputes, négociations et situations conduisant à une confrontation physique au niveau du site Gainthe Kaye (Kaolack).

En tenant compte de ces éléments, il devient plus aisé de comprendre la perception de l'insécurité ressentie par les habitants des zones touchées par les vols et les conflits. L'insécurité des personnes est généralement liée à la petite criminalité, notamment au vol de bétail (qu'il s'agisse d'équidés, de bovins, d'ovins ou de caprins). D'autres événements sont aussi rapportés, tels que des altercations liées au manque de pâturages, l'interaction forcée entre le bétail et les activités agricoles, ou encore, comme à Payar, des agressions survenues lors du marché à bétail.

### ACCÈS AUX MARCHÉS, APPUI AU SECTEUR PASTORAL ET DISPONIBILITE D'ALIMENT POUR BÉTAIL

Au cours de la période de référence, le marché est ouvert sur tous l'ensemble du territoire national, comme le montre la figure 14. Une situation favorable est synonyme d'accessibilité.

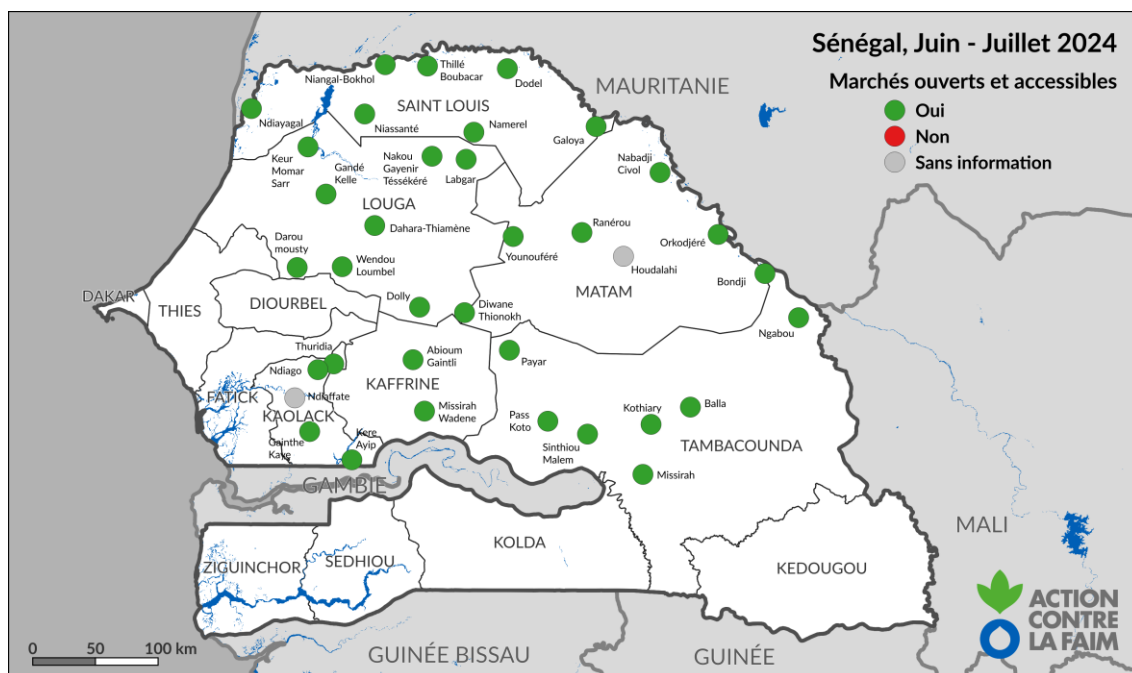


Figure 14 - Marchés ouverts et accessibles sur la période de juin à juillet 2024 sur le Sénégal

En revanche, les appuis au secteur pastoral (figure 15) sont limités à treize sites sur tout le territoire du Sénégal : Niangal-Bokhol (Saint Louis), Keur Momar Sarr, Nakou Gayenir Tèssékéré, Wendou Loumbel et Darou Mousty (Louga), Ranérou et Diwane Thionokh (Matam), Abioum Gaintli et Missirah Wadène (Kaffrine), Gainthe Kaye et Keur Ayip (Kaolack) et, enfin, Pass Koto et Sinthiou Malème (Tambacounda). Les interventions énumérées concernent principalement les campagnes subventionnées de vaccination des animaux au tarif de 50 FCFA pour les petits ruminants, et de 100 FCFA pour les gros ruminants. En outre, l'Entente des Groupements Associés pour le développement a la

Base (EGAB) a appuyé 15 agropasteurs dans la zone pour promouvoir l'entrepreneuriat rurale des exploitations familiales agro-sylvo-pastorales et les intrants suivants ont été distribués : 64 brebis partagées entre 8 bénéficiaires, 2000 kg de semence arachide partagés entre 5 bénéficiaires et des marchandises pour 2 bénéficiaires afin de mieux rentabiliser leurs petits commerces.

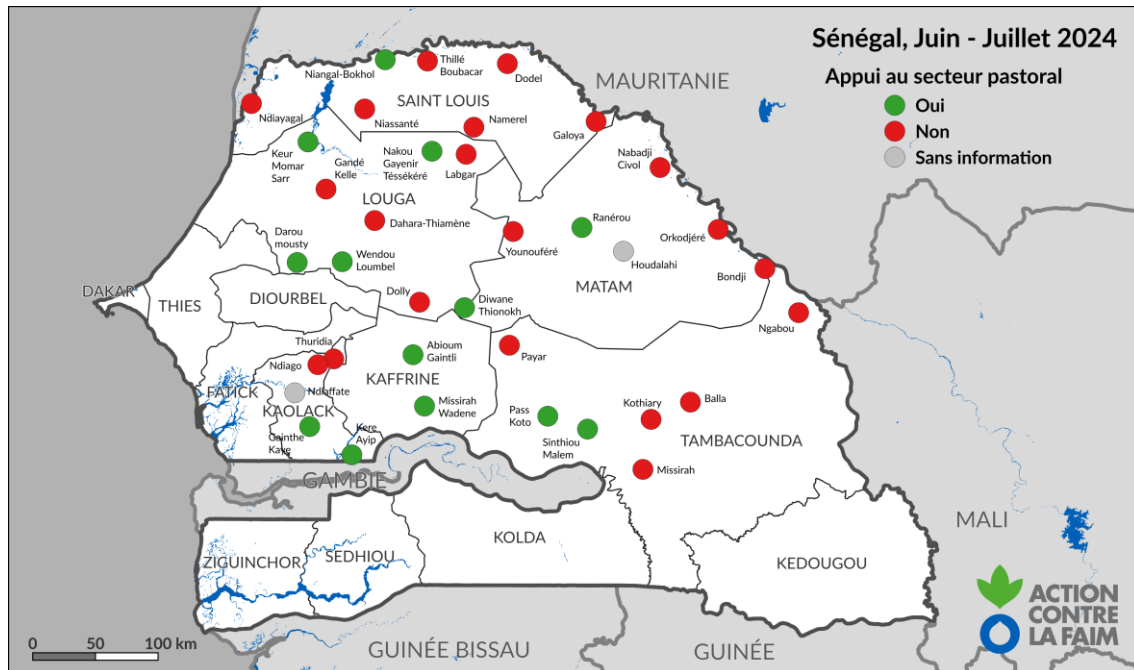


Figure 15 - Zones d'appui au secteur pastoral sur la période de juin à juillet 2024 sur le Sénégal

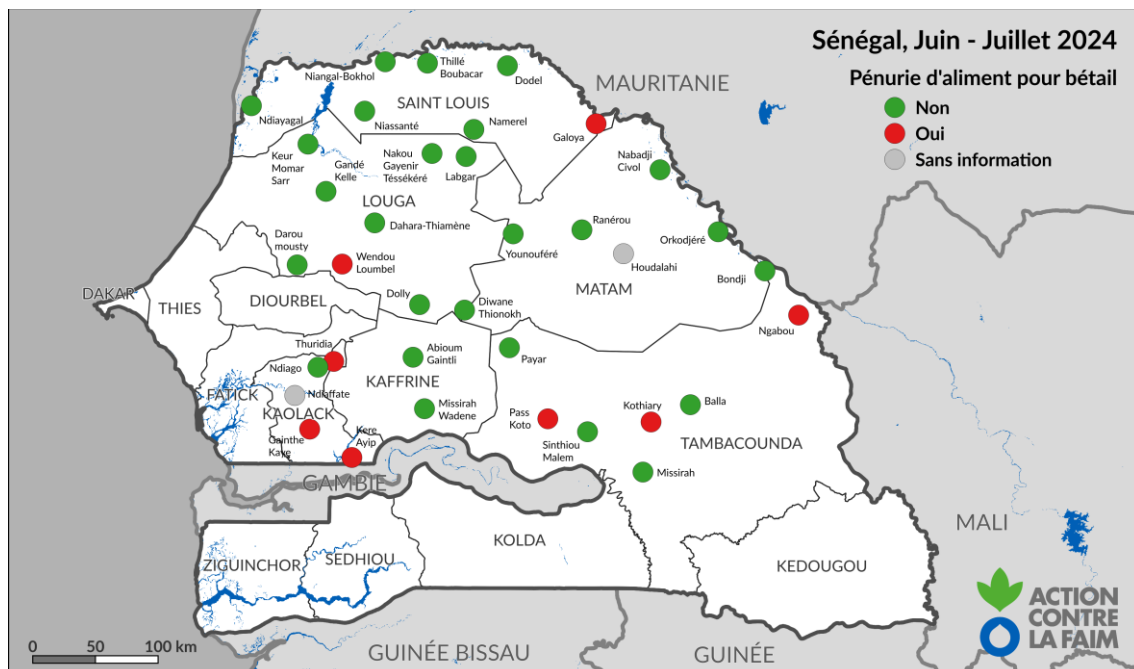


Figure 16 - Pénurie d'aliment pour bétail signalée sur la période de juin à juillet 2024 sur le Sénégal

La situation concernant la disponibilité des aliments pour bétail (figure 16) peut être qualifiée de relativement positive. Cependant, des pénuries ont été signalées à Galoya (Saint Louis), Wendou Loumbel (Louga), Gainthe Kaye et Keur Ayip (tous deux dans la région de Kaolack), Ngabou, Koto Pass et Kothiary pour la région de Tambacounda.

## PRIX DES MARCHÉS

Le tableau 1 montre l'ensemble des prix de marché relevés par le relais sentinelles.

Tableau 1 - Prix en FCFA de marché et termes de l'échange relevés sur la période de juin à juillet 2024 sur le Sénégal

Région	Département	Zone	Caprin		Ovin		Bovin		Riz	Mil	Sorgho	Aliment bétail	Termes échange Bovin mâle		
			Mâle 6 mois - 1 an	Femelle	Mâle 1 an - 2 ans	Femelle	Mâle 5 ans - 6 ans	Femelle					Riz	Mil	
			FCFA/tête				FCFA/kg				kg/tête				
Kaffrine	Koungheul	Missirah Wadene	30 000	25 000	100 000	70 000	375 000	350 000	500	235	250	300	750	1 596	
	Malem Hodar	Abioum Gaintli	35 000	30 000	75 000	42 500	350 000	300 000	350	375	300	300	1 000	933	
Kaolack	Ginguineo	Ndiago	40 000	30 000	90 000	50 000	500 000	350 000	400	300		400	1 250	1 667	
	Guinguineo	Thuridia	65 000	42 500	80 000	55 000	350 000	200 000	400	250	300	325	875	1 400	
	Kaolack	Ndiaffate													
	Niouro du Rip	Gainthe Kaye		35 000	60 000	60 000	80 000	175 000	300 000	450	375	400	300	389	467
		Kere Ayip		30 000	25 000	70 000	50 000	250 000	200 000	450	250	300	400	556	1 000
Louga	Kébémér	Darou Mousty	20 000	17 500	80 000	45 000	375 000	300 000	350	300	310	300	1 071	1 250	
		Dahara-Thiamène	38 750	27 500	70 000	40 000	325 000	235 000	500	400		350	650	813	
	Linguère	Diwane Thionokh	28 000	24 000	55 000	30 000	280 000	185 000	500	225	250	360	560	1 244	
		Dolly	25 000	20 000	42 500	32 500			450	300	350	300			
		Labgar	22 500	22 000	72 500	32 000		270 000	500	500	400	250			
	Louga	Nakou G. Tèssékéré	40 000	30 000	85 000	35 000	375 000	260 000	450	360		213	833	1 042	
		Wendou Loumbel	43 000	34 000	122 000	65 000	420 000	260 000	450	450	400	300	933	933	
Kanel	Gandé Kelle		30 000	35 000	100 000	70 000	400 000	450 000	400	500		300	1 000	800	
	Keur Momar Sarr		37 500	32 500	80 000	50 000	600 000	350 000	350	600	600	400	1 714	1 000	
Matam	Orkodjéré		50 000	30 000	90 000	45 000	350 000	250 000	450	300	300	300	778	1 167	
		Nabadji Civol	35 000	25 000	85 000	50 000	500 000	275 000	450	400	500	300	1 111	1 250	
	Ranerou	Ranérou Commune	30 000	25 000	80 000	50 000	400 000	250 000	400	300	300	300	1 000	1 333	
		Younouféré	26 000	23 500	70 000	31 000	230 000	171 500	450	400	425	350	511	575	
Saint-Louis	Dagana	Ndiayagal (Diana)	35 000	30 000	50 000	40 000	500 000	400 000	400	500		300	1 250	1 000	
		Niangal-Bokhol	40 000	30 000	90 000	75 000	500 000	350 000	450	450		350	1 111	1 111	
		Niassanté	40 000	35 000	78 500	68 000	420 000	370 000	350	500	500	250	1 200	840	
	Podor	Dodel	35 000	45 000	65 000	50 000	450 000	260 000	350	300	400	200	1 286	1 500	
		Galoya	35 000	25 000	75 000	35 000	350 000	200 000	350	300	500	250	1 000	1 167	
		Namerel	30 000	26 000	85 000	38 000	500 000	280 000	300	400	400	250	1 667	1 250	
		Thillé Boubacar	40 000	32 500	75 000	37 500	425 000	300 000	400	450	600	300	1 063	944	
Tamba	Bakel	Bondji	37 500	35 000	70 000	45 000	330 000	240 000	500	500	300	300	660	660	
		Ngabou	35 000	25 000	55 000	35 000	350 000	200 000	450	300	350	300	778	1 167	
	Goudiry	Kothiary	30 000	22 500	70 000	30 000	375 000	275 000	300	300	400	300	1 250	1 250	
		Pass Koto	35 000	25 000	65 000	35 000	275 000	165 000	350	230	350	300	786	1 196	
	Koumpen toum	Payar	46 000	33 000	89 000	38 500	293 000	275 000	500	200	230	350	586	1 465	
		Balla	45 000	35 000	85 000	50 000	345 000	275 000	300	300	350	400	1 150	1 150	
Tamba	Missirah	62 500	50 000	95 000	60 000	450 000	260 000	500	500	500	400	900	900		
	Sinthiou Malem	50 000	37 500	162 500	65 000	500 000	350 000	500	250	248	263	1 000	2 000		

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Les termes de l'échange bovin mâle contre mil et riz restent toujours favorables aux éleveurs presque dans tous les sites de surveillance pastorale (Tableau 1). Seuls les sites de Gainthe Kaye, (Kaolack), montrent qu'il se place juste en dessous du seuil de l'échange minimum acceptable. Le millet présente, dans certaines zones du pays, des prix plus élevés que les autres céréales.

Tableau 2 - Évolution du prix moyen du caprin mâle par région en FCFA/tête

Région	Juin - Juil. 2024 (FCFA/tête)	Avr. - Mai 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Juin - Juil. 2019-2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Kaffrine	32 500	35 000	-7	35 400	-8
Kaolack	41 000	48 200	-15		
Louga	31 639	29 111	+9	32 088	-1
Matam	35 250	39 000	-10	35 050	+1
Saint-Louis	36 429	34 286	+6	31 967	+14
Tamba	42 625	41 500	+3	33 859	+26
Sénégal	36 963	37 088	-0	33 126	+12

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

En analysant l'évolution du prix moyen des chèvres mâles par région (tableau 2), on note une légère baisse par rapport à la période de référence. Cependant, les prix les plus élevés ont été observés dans les régions de Kaolack (41 000 FCFA) et de Tambacounda (42 000 FCFA) certainement le résultat de la bonne disponibilité du fourrage dans ces régions et de l'état d'embonpoint qui peut en découler.

En comparant les mêmes régions à la période précédente, c'est-à-dire en avril et mai 2024, on observe que les variations sont très hétérogènes d'une région à l'autre. Par exemple, les régions de Matam et Kaolack ont enregistré des baisses de -10% et -15% respectivement, cette dernière étant la plus significative. À l'inverse, d'autres régions ont connu des baisses plus modérées, comme Kaffrine avec -7%. En revanche, certaines régions ont enregistré des augmentations : +9% à Louga, +6% à Saint-Louis, et +3% à Tambacounda. Globalement, à l'échelle nationale, les prix des caprins mâles sont restés stables.

Le pourcentage de variation au cours des cinq années précédentes (juin-juillet 2019-2023) présente toutefois un tout autre profil. Cette fois-ci, les régions ayant enregistré les hausses les plus significatives sont Saint-Louis, avec +14%, et Tambacounda, avec +26%, toutes deux zones clés pour la transhumance. Dans le contexte actuel, marqué par l'avancée des changements climatiques, les caprins se distinguent parmi les animaux les plus résilients, capables de s'adapter à la disponibilité des ressources environnantes, et deviennent peut-être les plus chers, surtout dans les zones nordiques du Sénégal, particulièrement vulnérables. Les autres régions ont, quant à elles, montré une relative stabilité, avec -8% pour Kaffrine et -1% pour Louga. La région de Matam a enregistré une légère augmentation de +1%. À l'échelle nationale, en revanche, la hausse est notable, atteignant +12%.

En ce qui concerne l'évolution du prix moyen des caprins femelles (tableau 3), on observe une tendance similaire à celle décrite pour les chèvres mâles sur la même période. La région de Kaolack enregistre à nouveau le prix le plus élevé, 37 500 FCFA, qui reste inchangé par rapport à la période précédente (avril et mai 2024) avec une hausse de +10%. Kaffrine a maintenu une stabilité avec 0% de variation, tandis que les autres régions ont connu une évolution positive. Saint-Louis et Tambacounda ont enregistré les

hausse les plus importantes avec respectivement +15% et +10%, suivies de Louga (+6%) et de Kaolack déjà mentionné (+10%). La seule région à avoir subi une baisse durant la période considérée est Matam, avec -2%. Toutefois, à l'échelle nationale, les mois de juin et juillet 2024 ont marqué une augmentation par rapport à la période précédente.

En comparant les données actuelles avec celles de la période quinquennale précédente, toutes les régions ont enregistré une augmentation, à l'exception de Louga, qui a connu un léger recul de -1%. Les hausses les plus marquées ont été observées à Saint-Louis et Tambacounda. Au niveau national, l'augmentation atteint +14%.

Tableau 3 - Évolution du prix moyen du caprin femelle par région en FCFA/tête

Région	Juin - Juil. 2024 (FCFA/tête)	Avr. - Mai 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Juin - Juil. 2019-2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Kaffrine	27 500	27 500	0	27 250	+1
Kaolack	37 500	34 000	+10		
Louga	26 944	25 389	+6	27 306	-1
Matam	25 875	26 375	-2	24 158	+7
Saint-Louis	31 929	27 857	+15	26 736	+19
Tamba	32 875	29 875	+10	28 446	+16
Sénégal	30 735	28 324	+9	27 021	+14

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Tableau 4 - Évolution du prix moyen de l'ovin mâle par région en FCFA/tête

Région	Juin - Juil. 2024 (FCFA/tête)	Avr. - Mai 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Juin - Juil. 2019-2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Kaffrine	87 500	90 000	-3	91 000	-4
Kaolack	75 000	87 000	-14		
Louga	78 556	74 528	+5	85 270	-8
Matam	81 250	82 500	-2	83 583	-3
Saint-Louis	74 071	66 857	+11	74 957	-1
Tamba	86 438	77 750	+11	76 932	+12
Sénégal	79 912	77 228	+3	80 364	-1

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Tableau 5 - Évolution du prix moyen de l'ovin femelle par région en FCFA/tête

Région	Juin - Juil. 2024 (FCFA/tête)	Avr. - Mai 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Juin - Juil. 2019-2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Kaffrine	56 250	52 500	+7	62 500	-10
Kaolack	55 500	49 000	+13		
Louga	44 389	42 250	+5	46 085	-4
Matam	44 000	48 750	-10	43 417	+1
Saint-Louis	49 071	45 714	+7	48 095	+2
Tamba	44 813	40 625	+10	43 846	+2
Sénégal	47 794	45 154	+6	46 298	+3

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

L'évolution du prix moyen des ovins suit une tendance similaire (tableaux 4 et 5), avec une augmentation observée dans presque toutes les régions par rapport à la période précédente (avril et mai 2024), à l'exception de Matam. Pour les deux catégories d'ovins, mâle et femelle, c'est la région de Kaffrine qui a enregistré les prix les plus élevés, avec 87 500 FCFA pour les mâles et 56 250 FCFA pour les femelles. Au niveau national, les ovins femelles ont connu une augmentation de +6%, poursuivant une tendance haussière déjà observée lors de la période précédente (+3%). En revanche, les ovins mâles ont



enregistré une variation de +3%, mais une baisse de -1% par rapport à la période quinquennale précédente. Notons une hausse de +11% pour les ovins mâles à Tambacounda et de +13% pour les ovins femelles à Kaffrine.

En conclusion de cette section sur la fluctuation des prix, dans certaines régions, le prix des ovins mâles a diminué par rapport à la période précédente (avril et mai 2024). Cela pourrait s'expliquer par le fait que les ménages avaient déjà anticipé l'achat de moutons pour la fête de la Tabaski en juin, ce qui a ramené les prix à un niveau acceptable. Ce n'est pas le cas pour les femelles ovines, dont les prix ont augmenté au cours de la période de référence.

Tableau 6 - Évolution du prix moyen du bovin mâle par région en FCFA/tête

Région	Juin - Juil. 2024 (FCFA/tête)	Avr. - Mai 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Juin - Juil. 2019-2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Kaffrine	362 500	425 000	-15	343 000	+6
Kaolack	325 000	345 000	-6		
Louga	396 429	394 286	+1	408 345	-3
Matam	370 000	386 625	-4	296 708	+25
Saint-Louis	449 286	399 286	+13	343 286	+31
Tamba	364 750	358 500	+2	299 866	+22
Sénégal	384 938	376 391	+2	343 049	+12

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Tableau 7 - Évolution du prix moyen du bovin femelle par région en FCFA/tête

Région	Juin - Juil. 2024 (FCFA/tête)	Avr. - Mai 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Juin - Juil. 2019-2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Kaffrine	325 000	312 500	+4	291 500	+11
Kaolack	270 000	255 000	+6		
Louga	288 750	262 857	+10	272 270	+6
Matam	236 625	236 250	+0	182 458	+30
Saint-Louis	308 571	273 929	+13	215 714	+43
Tamba	255 000	241 250	+6	207 934	+23
Sénégal	277 470	257 266	+8	227 806	+22

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

L'évolution des prix des bovins mâles (tableau 6) montre une fluctuation assez inégale, avec Saint-Louis en tête des régions où le prix est le plus élevé, atteignant 449 286 FCFA. Comparées à la période quinquennale précédente, toutes les régions enregistrent une augmentation approximative, Saint-Louis affichant la hausse la plus marquée avec +13%, un pourcentage identique pour les bovins mâles et femelles. Au niveau national, l'augmentation est de +8%.

Pour les bovins femelles (tableau 7), les prix ont montré une augmentation homogène et positive dans toutes les régions, contrairement aux bovins mâles, qui ont connu des variations mixtes, à la fois positives et négatives.

En résumé, les régions ayant enregistré les prix les plus élevés au cours de la période de juin-juillet 2024 sont les suivantes par catégorie : caprins mâles à Tambacounda, caprins femelles à Kaolack, ovins mâles et femelles à Kaffrine, bovins mâles à Saint-Louis, et bovins femelles à Kaffrine.

Dans ce contexte, il apparaît que les régions concernées sont principalement des zones de départ, comme Saint-Louis pour le bétail, des régions de passage, comme Tambacounda, et des zones d'accueil pour la transhumance, telles que Kaffrine et Kaolack. Seuls les ovins, mâles et femelles, montrent une répartition régionale similaire, tandis que les autres catégories présentent des différences territoriales entre les mâles et les femelles.

Tableau 8 – Évolution du prix moyen du riz par région en FCFA/tête

Région	Juin – Juil. 2024 (FCFA/kg)	Avr. – Mai 2024 (FCFA/kg)	Variation (%)	Juin – Juil. 2019-2023 (FCFA/kg)	Variation (%)
Kaffrine	425	475	-11	325	+31
Kaolack	410	430	-5		
Louga	439	428	+3	336	+31
Matam	438	459	-5	318	+37
Saint-Louis	371	407	-9	325	+14
Tamba	425	406	+5	321	+33
Sénégal	419	425	-1	326	+29

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Tableau 9 – Évolution du prix moyen du mil par région en FCFA/tête

Région	Juin – Juil. 2024 (FCFA/kg)	Avr. – Mai 2024 (FCFA/kg)	Variation (%)	Juin – Juil. 2019-2023 (FCFA/kg)	Variation (%)
Kaffrine	305	225	+36	253	+21
Kaolack	310	265	+17		
Louga	404	383	+5	331	+22
Matam	350	388	-10	302	+16
Saint-Louis	414	393	+5	359	+15
Tamba	323	337	-4	291	+11
Sénégal	362	353	+3	321	+13

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Tableau 10 – Évolution du prix moyen du sorgho par région en FCFA/tête

Région	Juin – Juil. 2024 (FCFA/kg)	Avr. – Mai 2024 (FCFA/kg)	Variation (%)	Juin – Juil. 2019-2023 (FCFA/kg)	Variation (%)
Kaffrine	275	250	+10		
Kaolack	325	313	+4		
Louga	385	400	-4		
Matam	381	400	-5		
Saint-Louis	480	455	+5		
Tamba	341	343	-0		
Sénégal	375	375	+0		

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

L'analyse de l'évolution des prix des céréales par région révèle que le riz affiche les prix les plus élevés dans les régions de Louga et Saint-Louis, tandis qu'au niveau national, le prix est de 419 FCFA/kg, avec une légère baisse de -1%. Cette diminution est perceptible par rapport à la période précédente (avril et mai 2024), contrairement à la tendance observée sur cinq ans, où les prix ont augmenté de manière significative.

Pour le mil, les régions de Saint-Louis (414 FCFA/kg, +5%) et Louga (404 FCFA/kg, +5%) enregistrent les hausses les plus notables. Matam et Tambacounda sont les seules régions à avoir connu une légère baisse, avec un prix de 350 FCFA/kg en juin-juillet 2024 contre 388 FCFA/kg pour la période de référence, soit une variation de -10%. À Tambacounda,

les prix sont passés de 337 FCFA/kg durant la période de référence à 323 FCFA/kg en avril-mai 2024 (-4%). Les régions de Kaffrine et Kaolack se distinguent également par des hausses significatives au cours de la période considérée, respectivement de +36% et +17%. Au niveau national, le prix moyen du mil a légèrement diminué, passant de 362 FCFA/kg à 353 FCFA/kg.

Concernant le sorgho, les régions de Saint-Louis et Louga affichent les prix les plus élevés, avec 480 FCFA/kg (+5%) et 385 FCFA/kg (-4%) respectivement.

Les régions de Saint-Louis, Louga et Matam, situées au nord du pays, sont non seulement des zones de départ pour la transhumance en quête de pâturages et d'autres ressources, mais elles sont également vulnérables en raison de leur proximité avec le désert du Sahara, caractérisée par de faibles précipitations et des ressources limitées. Compte tenu de ces facteurs et de la période de référence, soit les mois de juin et juillet, la production de riz se concentre principalement dans le sud du pays, tandis que d'autres céréales, également présentes à Matam et dans d'autres régions, rencontrent des difficultés de production, entraînant ainsi une augmentation des prix dans ces zones.

Tableau 11 - Évolution du prix moyen de l'aliment pour bétail par région en FCFA/tête

Région	Juin - Juil. 2024 (FCFA/kg)	Avr. - Mai 2024 (FCFA/kg)	Variation (%)	Juin - Juil. 2019-2023 (FCFA/kg)	Variation (%)
Kaffrine	300	300	0	257	+17
Kaolack	345	355	-3		
Louga	308	304	+1	279	+10
Matam	313	313	0	273	+15
Saint-Louis	271	279	-3	282	-4
Tamba	327	301	+9	274	+19
Sénégal	311	306	+1	277	+12

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

En analysant l'évolution des prix des aliments pour bétail durant la période de référence, on remarque que la région de Kaolack affiche le prix le plus élevé, à 345 FCFA/kg, suivie de Tambacounda et Matam. En termes de variation des prix, contrairement à la période précédente, Saint-Louis a enregistré une diminution de -3%. En comparant les données actuelles avec celles des saisons précédentes, une augmentation notable est généralement observée. Au niveau national, le Sénégal affiche une augmentation du prix moyen, atteignant 311 FCFA/kg (+1%), et une hausse de +12% par rapport à la période quinquennale.

Kaolack, en tant que zone d'accueil des troupeaux en transhumance, connaît une forte demande en nourriture en raison du grand nombre d'animaux présents, ce qui pourrait expliquer des prix aussi élevés. De même, la région de Tambacounda, bien que considérée comme une zone de passage, occupe une position stratégique pour les routes du sud du pays, ce qui contribue à une augmentation du prix de l'aliment, très recherché dans cette région également.

## CONCLUSION

Les conditions environnementales difficiles observées au cours de la période couverte par ce rapport expliquent la rareté des mouvements de bétail en provenance du nord, avec une concentration plus marquée dans le centre et le sud du pays. C'est dans ces régions que l'on a constaté la plus forte présence de bétail. Malgré cela, les prix des céréales demeurent élevés, et après la fête de la Tabaski, les prix du bétail se sont stabilisés.

Durant cette période, le bétail s'est principalement concentré dans les zones de passage et d'accueil, en particulier dans les régions méridionales de Kaffrine et Kaolack.

## PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

- Renforcer la surveillance zoo-sanitaire notamment au niveau des postes d'inspections frontalières mais également dans les zones de forte concentration du bétail ;
- Renforcer les capacités des comités de gestion des ressources et infrastructures pastorales ;
- Poursuivre les campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail ;
- Renforcer les appuis à l'alimentation du bétail en sensibilisant les autorités locales et les partenaires concernés ;
- Sensibiliser les populations sur la législation concernant le vol de bétail à l'aide de spots radio et des campagnes d'informations ;
- Formation à la médiation en termes de sécurité, à la résolution des conflits ;
- Positionner le matériel de lutte contre les feux de brousse, organiser des campagnes de sensibilisation et formation à la sécurité incendie (comment se comporter dans des situations d'urgence telles que celles-ci) ;
- Poursuivre la surveillance pastorale ;
- Étendre la surveillance pastorale aux zones non couvertes du sud du Sénégal, au-delà de la Gambie : Ziguinchor, Sédhiou, Kolda, Kédougou ;
- Dresser un inventaire de la flore au niveau de la zone agropastorale et ainsi pouvoir surveiller les changements dans les tendances de la végétation résultant du changement climatique, de la déforestation et d'autres activités anthropiques.

## INFORMATION ET CONTACTS

Pour plus d'information merci de visiter les sites :

- [www.sigsahel.info](http://www.sigsahel.info) pour l'accès aux bulletins
- [www.geosahel.info](http://www.geosahel.info) pour la visualisation des cartes

Pour obtenir plus d'informations sur les données ou les méthodes utilisées, veuillez contacter :

- BALDE Ibrahima Sory (ACF-Sénégal) – [isobalde@sn.acfspain.org](mailto:isobalde@sn.acfspain.org)
- SCOTTI Laura (ACF-Sénégal) – [lscotti@sn.acfspain.org](mailto:lscotti@sn.acfspain.org)
- DIALLO Chérif Assane (ACF-ROWCA) – [cadiallo@wa.acfspain.org](mailto:cadiallo@wa.acfspain.org)
- LEVY Clara (ACF-ROWCA) – [clevy@wa.acfspain.org](mailto:clevy@wa.acfspain.org)
- FILLOL Erwann (ACF-ROWCA) – [erfillol@wa.acfspain.org](mailto:erfillol@wa.acfspain.org)

## PARTENARIATS

La collecte de données est assurée en partenariat avec le Réseau Billital Maroobé (RBM). Le projet bénéficie de l'appui du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA).



## FINANCEMENTS

Ce projet est rendu possible par les financements conjoints de la Fondation ACF Italie, de UNITLIFE et de l'agence belge de développement ENABEL.

